PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SOCAC

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/030 en date du 31 janvier 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Campbon, pendant une période **du jeudi 9 mars 2023 à 9h au mardi 11 avril 2023 à 17h**, portant sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Padé sur la commune du Campbon.
Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Gérard LAFAGE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Campbon (Mairie - Place de l'Église – 44750 Campbon), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- jeudi 9 mars 9 h - 12 h 30
- lundi 20 mars 14 h - 17 h
- mercredi 29 mars 14 h - 17 h
- vendredi 7 avril 9 h - 12 h 30
- mardi 11 avril 14 h - 17 h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Campbon aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : https://www.registredemat.fr/socac-pade-ep ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : **www.loire-atlantique.gouv.fr.**

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Campbon.
Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale à la commission d'enquête, en mairie de Campbon (Mairie - Place de l'Église – 44750 Campbon).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/socac-pade-ep, accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (**www.loire-atlantique.gouv.fr**), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : socac-pade-ep@registredemat.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Campbon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société des Carrières de Campbon, La Guérinière, BP 37095, 35370 ARGENTRE DU PLESSIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.